



OCWAR-M



EXPERTISE
FRANCE
GROUPE AFD



EUROPEAN UNION



PPLAAF

PLATEFORME DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE EN AFRIQUE

LANCEURS D'ALERTE AU SIERRA LEONE

État des lieux du cadre légal et des
pratiques

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| TABLE DES MATIÈRES..... | 1 |
| • Liste des acronymes | 2 |
| • Sources juridiques de droit international et de droit interne | 2 |
| • Résumé exécutif | 2 |
| 1. ANALYSE DU DISPOSITIF LÉGAL | 3 |
| 1.1 Lois et mesures sur les lanceurs d’alerte | 3 |
| • La loi sur la lutte contre la corruption de 2008 et ses dispositions concernant les informateurs et les témoins..... | 3 |
| 1.2 Lois et mesures relatives à la lutte contre la criminalité financière | 4 |
| • Législation sur la lutte contre la corruption | 4 |
| • Commission de lutte contre la corruption..... | 4 |
| • Quatrième Stratégie nationale de lutte contre la corruption (NACS)..... | 5 |
| • Législation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme .. | 5 |
| • Loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de 2012 | 5 |
| • Cellule de renseignement financier (FIU)..... | 5 |
| • Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (TOCU) | 5 |
| 1.3 Droits des médias et liberté d’expression | 6 |
| • Progrès et défis de la liberté de la presse en Sierra Leone..... | 6 |
| 1.4 Lois sur l’accès à l’information et la confidentialité | 7 |
| • Transparence et responsabilité : la loi sur l’accès à l’information | 8 |
| • Les lois sur les secrets officiels..... | 8 |
| 2. ANALYSE DES FAITS : CAS EXISTANTS DE LANCEMENTS D’ALERTE | 8 |
| • Les révélations du Dr. John Idriss Lahai..... | 8 |
| 3. RECOMMANDATIONS : FAIBLESSES ET REFORMES NECESSAIRES..... | 8 |
| • Loi sur la protection des lanceurs d’alerte..... | 8 |
| 4. CENTRE DE CONNAISSANCES, DE SOUTIEN OU D’ACTION | 9 |

SIERRA LEONE

- **Liste des acronymes**

CC - Anti-Corruption Commission

FIU - Financial Intelligence Unit

IPC - Indice de Perception de la corruption

LBC/FT - Loi de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

NACS - Fourth National Anti-Corruption Strategy

ONG - Organisation non gouvernementale

ONUDC - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

PPM - People's Power Movement

RSF - Reporters sans frontières

TF - Terrorist financing

TOCU - Transnational Organised Crime Unit

- **Sources juridiques de droit international et de droit interne**

[Constitution de Sierra Leone, 1991](#)

[Loi sur les secrets officiels, 1911](#)

[Loi sur les secrets officiels, 1920](#)

[Loi sur l'ordre public, 1965](#)

[Loi sur la lutte contre la corruption, 2008](#)

[Loi sur l'accès à l'information, 2013](#)

[Loi sur la Commission des médias indépendants, 2020](#)

[Loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, 2012](#)

- **Résumé exécutif**

En juillet 2020, un mouvement libéral s'est amorcé en Sierra Leone, marqué par l'abrogation des lois pénales restrictives sur la diffamation et la calomnie séditeuse. Le président Julius Maada Bio a affirmé l'engagement du gouvernement à "[permettre le développement de médias libres et forts](#)" en novembre de la même année. L'abolition de la peine de mort en 2021 et la volonté du gouvernement de promulguer une [loi visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme](#) ont davantage encouragé la mise en place de ce mouvement.

Malheureusement, en Sierra Leone, il n'existe pas de législation indépendante établissant des directives pour les lanceurs d'alerte et assurant leur protection. Néanmoins, le lancement d'alerte est encouragé par un programme de récompenses décrit dans la [loi sur la lutte contre la corruption de 2008](#).

Malgré les efforts du gouvernement, la Sierra Leone reste "partiellement libre", selon [Freedom House](#), avec un score de 65/100 en 2022.

1. ANALYSE DU DISPOSITIF LÉGAL

1.1 Lois et mesures sur les lanceurs d’alerte

La protection des lanceurs d'alerte peut contribuer de manière essentielle à la lutte contre la criminalité financière. Cette partie explore les lois, mesures et dispositifs mis en place en Sierra Leone pour garantir la protection des lanceurs d'alerte. Elle examine les droits et les garanties dont bénéficient les lanceurs d’alerte, les mécanismes de protection mis en œuvre, ainsi que les défis persistants liés à cette protection.

- **La loi sur la lutte contre la corruption de 2008 et ses dispositions concernant les informateurs et les témoins**

La Sierra Leone ne dispose pas d'une loi spécifique dédiée aux lanceurs d'alerte. Ainsi, la [loi sur la lutte contre la corruption de 2008](#) est le seul instrument juridique pertinent pour assurer leur protection. La plupart des dispositions de cette loi prévoient une protection pour les informateurs et les témoins.

À titre d'exemple, l'article 82 (2) de la loi protège les travailleurs du secteur public dans la mesure où, lorsqu'un “agent public révèle à son supérieur ou au commissaire qu'une [...] infraction a pu être commise au sein de l'organisme public qui l'emploie”, il n'encourt aucune "responsabilité civile ou pénale" ni aucune "sanction disciplinaire" en raison de ses révélations. Bien que la disposition n'inclut pas le terme "lanceur d'alerte", elle pourrait néanmoins être invoquée pour obtenir une protection.

Les autres mesures de protection destinées aux témoins sont les suivantes : l'immunité des témoins contre les poursuites pénales ou civiles en raison de leurs révélations (article 85) ; des sanctions en cas de représailles sous forme d'amendes, de peines d'emprisonnement ou les deux (article 82 (5)) et le bénéfice d'un programme de protection des témoins (article 83). Ces dispositions pourraient être appliquées aux lanceurs d'alerte s'ils acceptent de témoigner devant un tribunal.

Malgré l'absence d'une législation spécifique pour protéger les lanceurs d'alerte, leurs révélations sont encouragées par la loi qui prévoit des incitations financières : "une personne qui fournit des informations aboutissant à la condamnation d'une autre personne, pour une infraction en vertu de la présente loi, recevra dix pour cent du produit de tout bien confisqué à la suite de la condamnation" (article 81 (3)).

Le [loi de 2019 sur la lutte contre la corruption \(modification\)](#), adopté par le Parlement de la Sierra Leone le 31 octobre 2019, renforce l'autorité de la Commission anti-corruption (ACC) dans la lutte contre la corruption. Elle introduit des peines plus sévères pour les infractions, renforce les garanties pour les témoins et les lanceurs d’alerte, offre des options de non-poursuite à l'ACC et élargit la définition de la corruption pour englober à la fois l'octroi et la réception d'avantages, y compris l'offre, la sollicitation, l'obtention et la réception.

1.2 Lois et mesures relatives à la lutte contre la criminalité financière

Cette partie se concentre sur les mesures prises par le gouvernement sénégalais pour lutter contre la criminalité financière. Elle examine les réformes législatives, les politiques et les initiatives visant à promouvoir la transparence, l'intégrité et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques. Tout en reconnaissant les efforts déployés, elle soulève également les défis persistants et les perspectives d'amélioration dans la lutte contre la criminalité financière en Sierra Leone.

- **Législation sur la lutte contre la corruption**

Dans son [rapport 2022 sur l'Indice de Perception de la Corruption \(IPC\)](#), Transparency International¹ classe le pays au 110e rang sur 180 pays, avec un score de 34/100. Ainsi, le pays demeure dans la zone rouge avec le même score qu'en 2021.

La Sierra Leone a adopté une législation pour lutter contre la corruption, la [loi sur la lutte contre la corruption de 2008](#). Cette loi définit la corruption, le détournement de fonds publics, le trafic d'influence et d'autres infractions connexes. Elle définit et incrimine également la "possession de richesses inexplicables" à l'article 27, qui est rédigé comme suit :

"(1) Toute personne qui, étant ou ayant été un fonctionnaire public - (a) maintient un niveau de vie supérieur à celui correspondant à ses émoluments officiels présents ou passés ; ou (b) contrôle des ressources pécuniaires ou des biens disproportionnés par rapport à ses émoluments officiels présents ou passés, à moins qu'elle ne donne une explication satisfaisante au tribunal sur la manière dont elle a pu maintenir un tel niveau de vie ou sur la manière dont de telles ressources pécuniaires ou biens sont tombés sous son contrôle, commet une infraction (...)."

- **Commission de lutte contre la corruption**

Cette loi établit également la [Commission de lutte contre la corruption](#) (ACC), une institution indépendante chargée de la prévention, de l'investigation, de la poursuite et de la répression de la corruption et des pratiques corrompues.

Sur le site web de la Commission, les individus ont la possibilité de soumettre des rapports anonymes en ligne concernant des cas de corruption ("how to report corruption") et de pots-de-vin ("pay no bribe") dans divers secteurs, y compris la police, l'éducation, la santé, l'eau, l'électricité, et d'autres. Ces signalements peuvent être effectués par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique gratuite, d'une application mobile téléchargeable qui peut être utilisée sans frais de transmission de données, et par l'intermédiaire d'organisations partenaires. Le site web précise que ces rapports sont destinés à être transmis aux entités gouvernementales compétentes chargées de prévenir de tels incidents, dans le but de "traiter la corruption à sa source par le biais de réformes administratives ou systémiques".

¹ Transparency International est une organisation non gouvernementale (ONG) dédiée à la lutte contre la corruption à l'échelle mondiale. Fondée en 1993 et basée à Berlin, en Allemagne, l'organisation milite en faveur de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité tant dans le secteur public que privé. Elle mène des recherches, publie des rapports et promeut des changements politiques pour lutter contre la corruption à l'échelle mondiale. Transparency International est renommée pour son Indice de Perception de la Corruption (IPC), qui classe les pays en fonction du niveau perçu de corruption dans leur secteur public.

Il semble que les personnes qui déposent des rapports peuvent s'enquérir de l'état d'avancement de leur dossier en contactant l'ACC par le biais du numéro de téléphone gratuit mis à leur disposition. Toutefois, l'efficacité et l'efficience de ces mesures restent incertaines.

En effet, en 2022 ou 2023, aucune donnée en ligne n'est disponible, en dépit de l'affirmation de l'ACC selon laquelle elle divulgue régulièrement des informations concernant les signalements de pots-de-vin et de petites corruptions par les citoyens, ainsi que les réponses correspondantes. Les données les plus récentes accessibles remontent à l'année 2019.

- **Quatrième Stratégie nationale de lutte contre la corruption (NACS)**

La Sierra Leone a adopté la [quatrième stratégie nationale de lutte contre la corruption \(NACS\) pour la période 2019-2023](#), qui succède à la NACS 2014-2018. Comme les stratégies précédentes, la NACS 2019-2023 "vise à réaliser la vision consistant à affronter la corruption comme une menace pour chaque sphère du développement national et à construire une République éthique et responsable qui promeut la tolérance zéro pour la corruption afin d'inspirer l'intégrité, la transparence, la responsabilité et l'État de droit".

- **Législation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**
- **Loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de 2012**

En 2012, la Sierra Leone a promulgué une [loi visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme \(LBC/FT\)](#). Cette législation criminalise le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, établit des structures pour sa mise en œuvre, et aborde d'autres questions connexes. Bien qu'une nouvelle loi LBC/FT soit actuellement soumise au Parlement, elle n'a pas encore été adoptée, selon les informations disponibles jusqu'à septembre 2023.

- **Cellule de renseignement financier (FIU)**

La loi visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a créé la [Cellule de renseignement financier \(FIU\)](#) et définit ses missions, qui sont, entre autres, de fournir une direction institutionnelle claire et efficace dans la mise en œuvre des politiques et des normes nationales et internationales, d'identifier les produits d'activités illicites, de partager des informations avec les autorités chargées de l'application de la loi, les services de renseignement et d'autres agences locales et internationales, de traiter, d'analyser, de valoriser et de conserver les informations qui lui sont communiquées et qu'elle obtient, et de contribuer au cadre mondial de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

- **Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (TOCU)**

En septembre 2021, la Sierra Leone a également établi [l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée \(TOCU\)](#), composée de 14 unités chargées de l'application des lois. La TOCU est chargée d'enquêter sur les infractions liées à la drogue, au blanchiment de capitaux, au financement et à la lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de l'Initiative pour l'Afrique de

L'Ouest du [Bureau des Nations Unies contre la Drogue et le Crime \(ONUDC\)](#), la TOCU facilite l'échange d'informations et la coordination entre les services répressifs de la Sierra Leone. L'efficacité de la TOCU est reconnue comme résultant de la formation dispensée par l'ONUDC, qui a offert une formation approfondie à de nombreux enquêteurs dans le domaine des enquêtes sur la criminalité financière. Cependant, il semble que la TOCU n'ait pas d'accès direct aux informations des institutions financières et qu'elle doit donc s'en remettre à la FIU pour obtenir ces informations.

Cette liste n'est pas exhaustive et il convient de noter que la Sierra Leone a adopté diverses mesures et institutions chargées de combattre ou de participer à la lutte contre la criminalité financière.

La vulnérabilité de la Sierra Leone au blanchiment de capitaux et aux délits connexes découle d'une surveillance insuffisante des institutions financières, d'une réglementation laxiste, d'une corruption généralisée et d'une application inefficace des lois sur la criminalité financière. Le port maritime du pays renforce son attrait en tant que plaque tournante pour le transbordement de drogues et d'autres marchandises illicites. Malgré l'existence de cadres institutionnels et juridiques pour lutter contre ces fléaux, leur prévalence reste alarmante. Cette situation suscite des inquiétudes légitimes quant à l'efficacité et à l'efficacité de ces mécanismes.

1.3 Droits des médias et liberté d'expression

La liberté d'expression, la liberté de la presse et les droits des médias jouent un rôle crucial dans le lancement d'alerte. Ces droits fondamentaux permettent aux lanceurs d'alerte et aux journalistes de divulguer des informations sensibles en toute sécurité, d'attirer l'attention sur des actes répréhensibles et de protéger l'intérêt public. Le respect de ces droits favorise un environnement propice à la transparence, à la responsabilité et à la révélation d'informations d'intérêt général.

- **Progrès et défis de la liberté de la presse en Sierra Leone**

La [Constitution](#) de la Sierra Leone garantit la liberté d'expression et la liberté de la presse (article 25).

[La partie 5 de la loi sur l'ordre public de 1965](#), qui criminalise la diffamation, les fausses nouvelles et la calomnie séditeuse, a constitué une entrave aux médias en Sierra Leone pendant des années, entraînant la censure des journalistes. Ces lois ont été utilisées par les représentants du gouvernement pour pénaliser les journalistes qui ont dénoncé la corruption à haut niveau, comme l'a rapporté [Freedom House² en 2021](#).

² Freedom House est une organisation non gouvernementale américaine fondée en 1941. Son objectif principal est de promouvoir et de défendre la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales à travers le monde. Freedom House évalue la situation des droits politiques et des libertés civiles dans chaque pays et produit des rapports et des indices pour mesurer le degré de liberté et de démocratie.

En juillet 2020, la partie 5 de la loi sur l'ordre public de 1965 a été abrogée. L'élimination de ces dispositions a été une victoire pour les médias et les organisations défendant la liberté d'expression. Ce résultat était le fruit d'une demande de longue date de ces groupes, comme le documente le [rapport d'Article 19](#) sur la question.

La [loi de 2020 sur la Commission indépendante des médias](#) a remplacé la loi précédente et offre un environnement plus favorable aux médias. Malgré ses avancées en matière de liberté d'expression, la loi est critiquée par la société civile pour avoir [porté atteinte au pluralisme des médias et à la concurrence loyale](#), réduisant au silence les journalistes indépendants de la presse écrite.

Le [rapport 2023 de Reporters sans frontières \(RSF\)](#)³ classe la Sierra Leone à la 74e place sur 180 pays, ce qui représente une baisse significative par rapport à la 46e place qu'elle occupait en 2022, lorsque RSF estimait que " les reporters [travaillaient] dans un environnement relativement sûr ". Ceci est dû au fait qu'en avril 2022, des individus inconnus ont tenté [d'incendier la maison d'un journaliste](#).

En outre, peu d'incidents ont été signalés à l'encontre de journalistes et de manifestants. Par ailleurs, le 10 août 2022, une dizaine de personnes sont mortes et plus de 100 ont été arrêtées alors qu'elles [manifestaient](#) contre l'inflation.

Le pays est considéré comme "partiellement libre" par Freedom House dans son [rapport Freedom in the world 2023](#) avec un score de 63/100. Il existe de nombreux journaux indépendants et des dizaines de stations de radio et de télévision publiques et privées, mais Freedom House note que la plupart d'entre elles favorisent l'un des principaux partis politiques dans leur couverture de l'actualité. La disposition légale criminalisant la diffamation et la sédition a été révoquée. Freedom House souligne que des journalistes font parfois l'objet d'arrestations et d'intimidations en raison de leurs déclarations ou de la publication de certains articles ou rapports.

1.4 Lois sur l'accès à l'information et la confidentialité

Dans cette partie, il sera question d'aborder l'importance de l'accès à l'information publique pour les lanceurs d'alerte et les journalistes. Ces individus qui dénoncent des comportements illicites au sein de l'administration publique ont besoin d'informations fiables pour étayer leurs révélations. Le droit d'accès à l'information publique garantit la transparence et la responsabilité, offrant ainsi une protection accrue aux lanceurs d'alerte et aux journalistes qui peuvent s'appuyer sur des faits concrets lorsqu'ils divulguent des informations sensibles.

³ RSF est une organisation non gouvernementale internationale fondée en 1985 et qui a pour mission de défendre la liberté de la presse, de promouvoir le journalisme indépendant et de protéger les journalistes dans le monde entier. L'organisation travaille activement pour dénoncer la censure, la répression et les atteintes à la liberté d'expression. RSF publie régulièrement un classement mondial de la liberté de la presse, qui évalue la situation des médias dans chaque pays en fonction de critères tels que la pluralité des opinions, l'accès à l'information et la sécurité des journalistes.

- **Transparence et responsabilité : la loi sur l'accès à l'information**

Il convient de noter que la [loi de 2013 sur l'accès à l'information](#) prévoit la divulgation des informations détenues par les autorités publiques ou par les personnes qui leur fournissent des services. Ainsi, les Sierra-Léonais disposent d'une base juridique pour demander des comptes à leurs dirigeants et acteurs politiques sur différents sujets d'intérêt public. Cependant, la section 15 de la partie III de la loi restreint les divulgations pour des raisons de sécurité nationale.

- **Les lois sur les secrets officiels**

La Sierra Leone possède des lois archaïques dans ses registres statutaires, les lois sur les secrets officiels de 1911 et 1920, promulgués par le gouvernement britannique.

[La section II de la loi sur les secrets officiels de 1911](#) interdisait le partage non autorisé d'informations relatives au monarque et désignait des "lieux interdits", qui comprenaient à la fois des lieux privés et publics. Cette disposition a ensuite été abrogée par [la loi de 1989](#) du gouvernement britannique. Par ailleurs, la [loi sur les secrets officiels de 1920](#) ne restreint pas la divulgation d'informations.

Aucune information n'est disponible sur l'application actuelle de ces lois.

2. ANALYSE DES FAITS : CAS EXISTANTS DE LANCEMENTS D'ALERTE

L'objectif dans cette section est de répertorier les cas connus et publics de lanceurs d'alerte pour juger du traitement dont bénéficient les lanceurs d'alerte dans le pays.

- **Les révélations du Dr. John Idriss Lahai**

En 2022, le Dr John Idriss Lahai a [révélé sur les médias sociaux l'obtention généralisée de faux diplômes en Sierra Leone](#). Aucune information n'est accessible en ligne concernant les mesures prises en réponse à ces révélations.

Aucun autre lanceur d'alerte public n'a été identifié.

3. RECOMMANDATIONS : FAIBLESSES ET REFORMES NECESSAIRES

Dans cette partie, il sera question de proposer des pistes d'amélioration pour l'État en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte, la législation en vigueur contre la criminalité financière et la volonté du gouvernement de lutter contre ce fléau ainsi que sur le respect des libertés individuelles, notamment le droit à l'information, les libertés de la presse et d'expression, ainsi que les droits des médias.

- **Loi sur la protection des lanceurs d'alerte**

Les protections en place pour les lanceurs d'alerte en Sierra Leone sont extrêmement limitées. Les personnes divulguant des informations prennent des risques considérables, et il est donc essentiel qu'elles bénéficient de mesures de protection spécifiques prévues par la loi.

- Ainsi, la Sierra Leone devrait envisager l'adoption d'une loi dédiée aux lanceurs d'alerte, établissant des canaux de signalement, garantissant l'enquête sur les cas de lanceurs d'alerte, et leur fournissant une protection.
- Par ailleurs, une autorité indépendante devrait également superviser la mise en œuvre de la loi. Ses tâches devraient consister, d'une part, à veiller à ce que les divulgations entraînent des enquêtes et des poursuites contre les responsables d'illégalités et de représailles, et d'autre part, à assurer la protection des lanceurs d'alerte.

4. CENTRE DE CONNAISSANCES, DE SOUTIEN OU D'ACTION

Dans cette section, il s'agira d'explorer le paysage des organisations de la société civile, des ONG et des mouvements citoyens qui s'engagent activement dans la promotion de la bonne gouvernance. Ces entités représentent des sources précieuses de connaissances et d'expertise, jouant un rôle crucial dans le renforcement des pratiques démocratiques.

[People's Power Movement \(PPM\)](#) est une ONG qui "participe à des campagnes en appliquant systématiquement des connaissances et des compétences dans des actions non violentes pour le changement. Elle cherche à coopérer avec d'autres organisations de la société civile axées sur la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance et les questions de justice sociale, ainsi qu'avec des organismes gouvernementaux pertinents tels que la Commission Anti-Corruption de la Sierra Leone."

Contact :

C/o Fondation pour la transformation rurale et urbaine (FoRUT)

24E Main Motor Road, Congo Cross

Freetown Sierra Leone

Mob : +232 78 544 125 / +232 76 744 424

Courriel : peoplepowersl2019@gmail.com



Get In Touch



Email Us

info@pplaaf.org



Website

www.pplaaf.org



Social Media

[@pplaaf](https://www.instagram.com/pplaaf)